



Monsieur Marc-Antoine JAMET
Président du conseil d'administration
Centre national d'enseignement à
distance
2 boulevard Nicéphore Niépce
86360 Chasseneuil-du-Poitou

Paris, le 8 avril 2024

YAN CHANTREL

SÉNATEUR
REPRÉSENTANT LES
FRANÇAIS ÉTABLIS
HORS DE FRANCE

VICE-PRÉSIDENT
COMMISSION DE LA
CULTURE, DE
L'ÉDUCATION ET DE
LA COMMUNICATION

PRÉSIDENT DU
GROUPE D'AMITIÉ
FRANCE-CANADA

PRÉSIDENT DU
GROUPE D'ÉTUDES
FRANCOPHONIE AU
SÉNAT

Objet : Convention avec l'École Internationale de Phnom Penh au Cambodge

Monsieur le Président du conseil d'administration,

Je me permets de vous solliciter concernant l'École Française Internationale de Phnom Penh (EFI) qui a signé une convention avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) depuis la rentrée 2021-2022.

Grâce à cette convention, tous les ans, de nombreux élèves préparent et obtiennent leurs diplômes en français et ont ainsi la possibilité de poursuivre leurs études dans notre langue. Cette année, ce sont 25 élèves, dont 60% de nationalité française, qui préparent leur diplôme national du brevet et leur baccalauréat au sein de l'EFI.

En parallèle, l'établissement s'est lancé dans un processus d'homologation auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Dans l'attente de cette homologation, le CNED réglementé permet aux élèves inscrits dans l'établissement la reconnaissance par l'Éducation Nationale des diplômes qui leur sont délivrés.

Or, une note d'information à l'attention des postes diplomatiques sur l'accès à la scolarité en classe complète réglementée du CNED depuis l'étranger, du 24 mai 2023 a annoncé une nouvelle réglementation qui prive l'EFI de la possibilité de bénéficier du CNED réglementé pour ses élèves qui préparent des examens.

Ces nouvelles dispositions mettent en péril la poursuite des études de 25 élèves qui devaient passer un examen cette année à l'EFI. Si rien n'est fait, ils seront contraints de se désinscrire de l'établissement en cours d'année pour rejoindre un autre établissement avant la période des examens qui approche.

Les autres établissements AEFE de la région étant en surcapacités, ces



- 2 -

changements ne se feront pas sans difficulté. D'autre part, certains devront préparer leurs examens en candidat « individuel », ou candidat libre, de façon tardive et ainsi ne pas pouvoir participer aux épreuves ponctuelles comptant pour 40% de la note.

Dans ce contexte, je me permets de requérir auprès de vous la possibilité qu'une dérogation soit accordée afin de permettre aux élèves de l'EFI en classes d'examen pour l'année en cours de pouvoir bénéficier du CNED réglementé afin d'assurer la continuité de leur parcours scolaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Yan CHANTREL

Cc :

M. Pierre VINCENT - Conseiller de Coopération et d'Action culturelle et Directeur de l'Institut Français du Cambodge.

M. Fabrice FILACHET – Principal de l'EFI